



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 15 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 10/12/25	Etaient présents : P. BROUHARD ; S. DELAGE ; M. REY ; M. GOMEZ ; N. DUBUC ; M-P. BIGOT ; B. PREVOST ; G. JOUANNET ; G. BONDoux ; A. LATREUILLE.
Affichage : 10/12/25	
Nombre de membres	Excusés : D. DEBRIE a donné procuration à M. REY ; E. STRADY a donné procuration à A. LATREUILLE ; N. DEDIEU a donné procuration à S. DELAGE ; F. STRADY a donné procuration à P. BROUHARD.
- En exercice : 19	
- Procurations : 4	
- Votants : 14	Absents : C. CHAPRON ; J. CHAGNOLEAU ; E. BERUSSEAU ; A. SICARD ; L. VICI.
	Secrétaire de séance : M. REY

2025_12_84 Convention de bénévolat avec les résidents de la ferme de Magné

Le Maire rappelle à l'assemblée que dans certaines circonstances, une commune peut bénéficier de la collaboration bénévole de certaines personnes pour l'exécution de ses missions de service public.

Dans le cas présent, la ferme de Magné, par l'intermédiaire de l'Association des Parents et Amis Gestionnaires d'Établissements Sociaux et Médico-Sociaux (APAGESMS), a spontanément proposé l'aide de ses résidents pour des missions ponctuelles et sans responsabilité afin de favoriser leur insertion. A ce titre, le bénévole pourra être sollicité pour participer à la distribution des journaux municipaux ou des colis alimentaires, assurer de menus travaux de jardinage au sein de l'école élémentaire ou d'autres missions qui auraient fait l'accord préalable de l'autorité territoriale, du bénévole et de l'APAGESMS.

Par ailleurs, en cas d'accueil d'un bénévole, une convention de bénévolat devra être conclue entre l'autorité territoriale et chaque candidat.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la présente convention permettant l'accueil de bénévoles et d'autoriser le Maire à signer conventions associées.

L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le recours au bénévolat dans le cadre de la distribution de journaux, colis et aide au jardinage,

APPROUVE la convention de bénévolat jointe en annexe de la présente délibération
AUTORISE le Maire à signer lesdites conventions.

Le secrétaire de séance

[Signature]
Certifié exécutoire compte tenu sa transmission par voie électronique le 14/12/25
et de sa publication le 14/12/2025

Le Maire,
Patrice BROUHARD
